ELCO PHARMA

Fiche technique

FARAL OPTIMUM 302

Code: OPDMT

Détartrant matériels et vaisselles Exempt d'acide chlorhydrique

Caractéristiques physicochimiques :

Aspect : liquide fluide Couleur : incolore Odeur : légère pH à l'état pur : <1

Densité à 20°C : 1,080 à 1,090 Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnements:

carton de 12 x 1 L carton de 2 x 5 L

Stockage:

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Formule déposée au centre antipoison de NANCY.
 Tél: 03.83.32.36.36
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Date de création : 20/11/1996 Date de révision 6 : 11/05/2015

ELCOPHARMA

20, rue Edouard Bouthier F.89500 Villeneuve sur Yonne Tél: (0)3.86.87.63.63 Fax: (0)3.86.87.35.35 info@elcopharma.com www.elco-pharma.fr

NATURE CHIMIQUE

- Acide amidosulfurique
- Acide phosphorique

USAGES ET PROPRIETES

FARAL OPTIMUM 302 est une formulation acide concentrée, mais sans acide chlorhydrique, élaborée spécialement pour détartrer et éliminer les dépôts calcaires les plus résistants, sur le petit matériel.

FARAL OPTIMUM 302 s'emploie dilué dans l'eau, pour détartrer le petit matériel suivant :

- Bains-Marie ;

Lave linge ;Marmites ;

Cafetières ;Fers à repasser ;

- Plans de travail en INOX;

Fontaines réfrigérantes ;Lave-verres ;

Percolateur ;Stérilisateur ;

- Machines à glaçons ;

- Théières.

- Lave vaisselle

FARAL OPTIMUM 302 est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

MODE D'EMPLOI

- FARAL OPTIMUM 302 s'emploie par trempage ou circulation, dilué dans l'eau à raison de 10 à 20% selon le degré d'entartrage.
- Rincer ensuite trois fois à l'eau potable.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

| ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité |
|---|
| Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP) |
| ☐ Pas d'étiquetage |
| ⊠ Etiquetage : SGH05 ; H290 ; H314 |
| Etiquetage additionnel |
| TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité |
| ☐ Non Soumis |
| ⊠ Soumis |

CODE DOUANIER

3824.90.45